



Bruxelles, jeudi 20 février 2020

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
PROCÈS VERBAL DU COLLÈGE RÉUNI
DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020**

Etaient Présents :

Monsieur Rudi VERVOORT

Président du Collège Réuni compétent pour la coordination de la politique du Collège Réuni

Monsieur Alain MARON

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

Madame Elke VAN DEN BRANDT

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

Monsieur Bernard CLERFAYT

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

Monsieur Sven GATZ

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

Monsieur Eric MERCENIER

Directeur de Cabinet du Président du Collège réuni

1 Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 13 février 2020.
(COCOM-RV-0.6905)

Décision:

Accord.

2 Communication à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune des décisions du Collège Réuni du 13 février 2020
(COCOM-RV-0.6906)

Décision:

Accord.

Le Collège Réuni prend acte des décisions communiquées à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune.

La présente décision est de notification immédiate.

3 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant démission et nomination d'un membre du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales – Remplacement monsieur Dumont
(COCOM-RV-49.6892)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni décide :

- D'approuver le contenu de cette note ;
- Nomme Mme VANHELLEPUTTE Sophie en qualité de membre suppléant du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office susdit, au titre de représentante d'une organisation représentative des prestataires.

Cette décision est de notification immédiate.

4 Projet d'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant démission et nomination d'un membre du Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales – Remplacement madame Fleurquin (COCOM-RV-49.6893)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni décide:

- D'approuver le contenu de cette note ;
- Nomme Mme ROSSIGNOL Els en qualité de membre effectif du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office susdit, au titre de représentante d'une organisation représentative des assureurs.

Cette décision est de notification immédiate.

5 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant démission et nomination d'un membre du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales – Remplacement madame Van Lierde (COCOM-RV-49.6894)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni décide :

- D'approuver le contenu de cette note ;
- Nomme Mme CHARRADI Dikra en qualité de membre effectif du Conseil de gestion de la santé et de l'aide aux personnes de l'Office susdit, au titre de représentante d'une organisation représentative des prestataires.

Cette décision est de notification immédiate.

6 Récupération lits en portefeuille MR-MRS
(COCOM-AM-EV-48.6908)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni,

- Décide que les autorisations spécifiques de mise en service et d'exploitation (ASMSE) suivantes sont expirées, conformément à l'article 7, § 2, de l'ordonnance du 24 avril 2008 :

	Nom du gestionnaire	Nombre de lits pour lesquels l'ASMSE est expirée
1	SPRL Clos Saint-Remi	35 lits
2	asbl De Kleine Kasteeltjes	20 lits
3	SPRL Résidence Alizé (renonciation)	2 lits
4	CPAS de Saint-Gilles (renonciation)	19 lits
5	SA Clerim	98 lits
6	CPAS d'Evere (renonciation)	1 lits
7	CPAS de Molenbeek	4 lits
8	SA Floréal-Vesper	24 lits
9	SPRL AV2L	180 lits
10	Clos Régina (renonciation)	2 lits
11	CPAS de Woluwe-Saint-Pierre (renonciation)	4 lits

- Charge les Membres du Collège réuni en charge de l'Action sociale et de la Santé de l'exécution de cette décision;
- Charge le Fonctionnaire dirigeant d'Iriscare de notifier la présente décision aux gestionnaires et directeurs des maisons de repos concernées.

Cette décision est notifiée immédiatement.

7 Modification du montant mentionné à l'article 110, § 1er, 9°, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale (COCOM-AM-EV-49.6907)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve en 1^{ère} lecture le projet d'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale fixant le montant visé à l'article 110, § 1^{er}, 9°, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;
- Charge les membres du Collège réuni en charge de l'Action sociale de soumettre ce projet d'arrêté à l'avis du Conseil d'Etat sur la base de l'article 84, § 1er, alinéa 1er, 2°, des lois coordonnées sur le Conseil d'État du 12 janvier 1973;
- Charge les membres du Collège réuni en charge de l'Action sociale et de la Santé de l'exécution de la présente décision.

Cette décision est notifiée immédiatement.

8 Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare) – plan de personnel 2020 (COCOM-BC-SG-14.6890)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve le contenu de la présente note ;
- prend acte du résultat de la concertation réalisée au sein du Comité de concertation de base d'Iriscare, en ses réunions des 22 mars et 11 septembre 2019 ;
- adopte en lecture unique l'arrêté du Collège réuni portant fixation du plan de personnel 2020 de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale;
- demande que la prochaine phase d'occupation du plan du personnel dépassant les 28 recrutements autorisés jusqu'à maximum 42 emplois soit soumis à l'avis préalable des commissaires du Collège réuni présent au Comité général de gestion ;
- charge ses membres compétents pour la fonction publique de publier cet arrêté au Moniteur belge ;
- charge ses membres compétents pour la fonction publique des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

9 Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare) – affectation des membres du personnel transférés de l'Etat fédéral (Famifed) vers la Commission communautaire commune (COCOM-BC-SG-14.6891)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- approuve le contenu de la présente note ;
- prend acte de l'arrêté royal du 20 janvier 2020 relatif au transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales vers la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale ;
- adopte en lecture unique l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant affectation à l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales (Iriscare) des membres du personnel transférés de l'Agence fédérale pour les allocations familiales à la Commission communautaire commune en vertu de l'arrêté royal du 20 janvier 2020 relatif au transfert des membres du personnel de l'Agence fédérale pour les allocations familiales vers la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale;
- charge les fonctionnaires dirigeante et dirigeante adjointe de publier cet arrêté au Moniteur belge ;
- charge les Membres compétents pour la fonction publique de l'exécution des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER